

Une délégation du collectif « Bâtir ensemble », composé des principales fédérations et organisations professionnelles représentatives du secteur du bâtiment a été reçue hier à la Collectivité de Corse par le Conseil exécutif de Corse, en présence du Préfet de Corse et du SGAC.

En cette occasion, le collectif a, dans la continuité des travaux de la cellule économique installée depuis le 27 janvier 2025, alerté une nouvelle fois sur le contexte économique et social et ses graves répercussions sur les entreprises et secteur d'activités qui le composent.

A l'issue d'un échange approfondi, plusieurs décisions opérationnelles ont été actées :

- L'élaboration concertée, à l'initiative des services de l'Etat, d'un guide des bonnes pratiques sur la prise en compte de la loi littoral et de la loi montagne dans les documents et autorisations d'urbanisme à destination des élus, bureaux d'études etc., dans un souci de lisibilité et de prévisibilité, dans le respect des règles applicables ;
- L'intégration au sein du CAUC, organe de concertation associé dans le cadre de la révision du PADDUC, de représentants des organisations professionnelles du BTP ;
- La présentation d'opérations d'investissement portées ou soutenues financièrement par la Collectivité de Corse afin d'offrir une visibilité aux professionnels sur les projets structurants programmés durant l'année 2026 ;
- L'activation, dans le cadre d'une cellule de détection pilotée par la Collectivité de Corse et l'Etat, des outils d'accompagnement et de soutien des entreprises en difficulté.

La Collectivité de Corse et l'Etat ont également validé la nécessité d'accompagner prioritairement les projets de construction de logements permanents, de résidences principales et de réhabilitation du patrimoine bâti.

Des propositions tendant à la réalisation de cet objectif seront travaillées de concert avec l'ensemble des acteurs concernés et rapidement présentées aux fins de validation et mise en œuvre.

Ces décisions visent à répondre aux difficultés rencontrées par les entreprises du secteur et s'inscrivent pleinement dans le périmètre de la révision du PADDUC et de ses objectifs, et de la politique en faveur du logement tels que validés par l'Assemblée de Corse, et du plan territorial de relance de la production de logements en Corse adopté par les services de l'Etat (DREAL) en juin 2025.

Gilles Simeoni
Président du Conseil exécutif de Corse

Éric Jalon
Préfet de Corse